



Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration
tenue le 14 janvier 2019 par appel conférence

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modifications aux Politiques, Directives et Règlements généraux
 - 3.1. GV-D08-1 Comité de discipline
 - 3.2. Règlements généraux Article 10
 - 3.3. RH-D01-4 Vérification des antécédents judiciaires
 - 3.4. PA-P01 Gestion financière
 - 3.5. RC-D01-3 Admissibilité des joueurs aux championnats provinciaux
 - 3.6. RC-D01-5 Gestion des défauts lors des compétitions
 - 3.7. RC-D01-6 Sanction des infractions survenant lors des compétitions
 - 3.8. Prochaines étapes
4. Varia
5. Date de la prochaine réunion
6. Levée de la réunion

Étaient présents : Monsieur Joe Bianchini, administrateur
Monsieur Gaston Girard, gouverneur
Monsieur Mario Harbec, secrétaire
Monsieur Pieric Langlais-Gagné, trésorier
Monsieur Claude Tessier, président

Était présente d'office : Madame Chantal Brouillard, directrice générale

Absences motivées : Monsieur Bruno Bélisle, gouverneur
Monsieur Étienne Couture, administrateur

Était invité : Monsieur Christian Guibourt, directeur technique

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Claude Tessier déclare la réunion ouverte à 18h35.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Piéric Langlais-Gagné, propose l'adoption de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION
CA-2019-1749**

UNANIMITÉ

3. Modifications aux Politiques, Directives et Règlements généraux

Madame Brouillard rappelle qu'aux réunions d'octobre et de novembre derniers, des modifications à apporter à certaines politiques et directives ont été discutées.

3.1. GV-D08-1 Comité de discipline

Monsieur Harbec présente les modifications et décisions à prendre.

Les membres conviennent

- ✓ du mode de désignation du président du Comité de discipline;
- ✓ que les décisions du Comité de discipline n'ont pas à être entérinées par le Conseil d'administration;
- ✓ que la direction générale et le Conseil d'administration sont informés des dossiers et décisions rendues du Comité de discipline, tel que cela est possible selon l'avocate du Regroupement Loisirs et Sports Québec (RLSQ).

Monsieur Bianchini se joint à la réunion.

**RÉSOLUTION
CA-2019-1750**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Piéric Langlais-Gagné, propose l'adoption de la directive GV-D08-1 modifiée avec date de prise d'effet immédiate.

UNANIMITÉ

3.2. Règlements généraux Article 10

Monsieur Harbec indique que les Règlements généraux doivent être modifiés pour déléguer au Comité de discipline les pouvoirs de sanction contre les personnes autres que les associations régionales et les clubs, tel que déterminés dans la directive GV-D08-1.

Les membres conviennent également que le Conseil d'administration peut, en plus de suspendre ou d'expulser un membre actif ou un club reconnu membre associé, lui imposer une autre forme de sanction.

Tel que prévu aux Règlements généraux, la modification de l'article 10 prend effet immédiatement mais elle doit être ratifiée par l'assemblée des membres lors de l'Assemblée générale annuelle de juin 2019.

**RÉSOLUTION
CA-2019-1751**

Monsieur Piéric Langlais-Gagné, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose l'adoption de la modification de l'article 10 des Règlements généraux de Badminton Québec.

UNANIMITÉ

3.3. RH-D01-4 Vérification des antécédents judiciaires

Monsieur Harbec rappelle qu'à la réunion d'octobre, les membres avaient acceptées les recommandations de l'avocate du RLSQ mais que des renseignements additionnels étaient requis quant au statut des officiels. L'avocate nous confirme que les antécédents judiciaires des officiels doivent être vérifiés car ils sont affiliés à Badminton Québec et assignés aux tournois par la fédération.

À compter de la saison 2019-2020, lors de l'assignation d'un officiel à un tournoi, il lui sera dorénavant précisé que son affectation peut être annulée si la vérification de ses antécédents judiciaires le rend inadmissible à ce rôle et que dans un tel cas, l'officiel ne sera payé que pour le travail effectué avant l'annulation de son affectation.

**RÉSOLUTION
CA-2019-1752**

Monsieur Gaston Girard, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose l'adoption de la directive RH-D01-4 modifiée avec prise d'effet immédiate.

UNANIMITÉ

3.4. PA-P01 Gestion financière

Monsieur Harbec mentionne que, tel que discuté à la réunion de novembre dernier, la politique est modifiée afin de ne pas alourdir inutilement le processus de gestion financière, tout en permettant au Conseil d'administration de suivre l'évolution du budget.

**RÉSOLUTION
CA-2019-1753**

Monsieur Piéric Langlais-Gagné, appuyé par monsieur Joe Bianchini, propose l'adoption de la politique PA-P01 modifiée avec prise d'effet immédiate.

UNANIMITÉ

3.5. RC-D01-3 Admissibilité des joueurs aux championnats provinciaux

Les membres poursuivent leurs discussions quant aux conditions à imposer afin de réserver la participation aux championnats provinciaux aux joueurs dont la résidence principale est au Québec.

3.6. RC-D01-5 Gestion des défauts lors des compétitions

Monsieur Harbec présente une modification à la directive afin qu'un joueur n'accumule pas plus d'un défaut par tournoi.

**RÉSOLUTION
CA-2019-1754**

Monsieur Gaston Girard, appuyé par monsieur Claude Tessier, propose l'adoption de la directive RC-D01-5 modifiée avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2019.

UNANIMITÉ

Monsieur Guibourt se joint à la réunion.

3.7. RC-D01-6 Sanction des infractions survenant lors des compétitions

Les membres discutent des situations pour lesquelles un joueur peut se voir signifier un carton, notamment lorsque sa partie est terminée. Monsieur Guibourt soumettra cette question aux membres du Comité des officiels.

Monsieur Guibourt quitte la réunion.

3.8. Prochaines étapes

Madame Brouillard présente les travaux prévus :

- ✓ développer les politiques et directives relatives aux différents comités de Badminton Québec;
- ✓ développer les politiques et directives de communication;
- ✓ adopter la politique relative à l'usage des médicaments et des drogues (RH-D01-6);
- ✓ transposer sous le format actuel la politique de reconnaissance des années de service.

4. Varia

Aucun sujet n'est ajouté.

5. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra en février.

6. Levée de la réunion

**RÉSOLUTION
CA-2019-1755**

Monsieur Claude Tessier, appuyé par monsieur Mario Harbec, propose la levée de l'assemblée à 19h45.

UNANIMITÉ

Lu et approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration du 18 février 2019, sur proposition de monsieur Pieric Langlais-Gagné, appuyé(e) par monsieur Claude Tessier, et adoptée à l'unanimité.